

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Fluxaf® Pro! Décapant  
Date d'exécution : 27.08.2013  
Date d'édition : 06-01-2014

Version (Révision) : 3.0.4 (3.0.3)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Fluxaf® Pro! Décapant (2163)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

##### Catégories de produits [PC]

PC9A - Revêtements et peintures, solvants, diluants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Vliegenthart B.V.

Rue : Zuiderhavenweg 42

Code postal/Lieu : 4004 JJ TIEL

Téléphone : +31 (0)344 63 33 36

Telefax : +31 (0)344 63 16 16

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)344 63 33 36 (Pendant les heures de bureau: 08.30 - 17.00 heures)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Inflammable. · L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R 10 · R 67 · R 66

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

##### Phrases R

10 Inflammable.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Phrases S

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
24 Éviter le contact avec la peau.  
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

### Composants dangereux

ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N° CE : 204-658-1; N° CAS : 123-86-4

Poids : 25 - 50 %  
Classification 67/548/CEE : R10 R67 R66  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

BUTANONE ; N° CE : 201-159-0; N° CAS : 78-93-3

Poids : 2,5 - 10 %  
Classification 67/548/CEE : F ; R11 Xi ; R36 R67 R66  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CE : 265-150-3; N° CAS : 64742-48-9

Poids : < 2,5 %  
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65 R66  
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

ISOTRIDECANOL ETHOXYLATES ; N° CAS : 69011-36-5

Poids : < 2,5 %  
Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xn ; R22  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

### Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 3.3 Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

possible en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Garder au repos.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable. Brouillard d'eau

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### 5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



##### Mesures de protection

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Éviter la création de concentrations inflammable ou explosives dans les concentrations atmosphériques et l'exposition supérieur au seuil autorisé. Observer les réglementations de la protection du travail.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

### Mesures de protection incendie

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

### Incompatibilités de stockage

#### Tenir à l'écart de

Éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires, voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière du soleil directe.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

BUTANONE ; N° CAS : 78-93-3

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:

Valeur seuil : 300 ppm / 900 mg/m<sup>3</sup>

Version : 08-06-2000

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

:

Valeur seuil : 200 ppm / 600 mg/m<sup>3</sup>

Version : 08-06-2000

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

#### Protection individuelle

##### Protection yeux / visage



Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)



Longs gants NBR (Caoutchouc nitrile). L' épaisseur recommandée DIN EN 374

## Protection corporelle

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

**Protection du corps appropriée :** Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Lors du pistolate: masque avec apport d'air frais. Opérations autres que le pistolage: dans les locaux bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** incolore  
**Odeur :** typique et caractéristique  
**Valeur de seuil de détection d'odeur** Non déterminé

#### Données de sécurité

<b>État :</b>			liquide	
<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		79 °C	
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		Non déterminé	
<b>Taux d'évaporation</b>			Non déterminé	
<b>Point éclair :</b>			27 °C	CC
<b>Température d'ignition :</b>			270 °C	
<b>Imflammabilité (gaz, solide)</b>			Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			1,8	Vol-%
<b>Seuil maximal d'explosion :</b>			10,4	Vol-%
<b>Propriétés explosives</b>			Non déterminé	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	ca.	0,996	g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		insoluble	
<b>Valeur pH :</b>			aucune	
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )		Non déterminé	
<b>Propriétés oxydantes</b>			Non déterminé	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>		Non déterminé		

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

## 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

## 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 et 8.

## 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N° CAS : 123-86-4 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	13100 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( BUTANONE ; N° CAS : 78-93-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2737 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTHA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N° CAS : 123-86-4 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	14100 mg/l
Paramètre :	DL50 ( BUTANONE ; N° CAS : 78-93-3 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	13 g/kg
Paramètre :	DL50 ( NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTHA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Temps d'exposition :	24 h

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( ACÉTATE DE N-BUTYLE ; N° CAS : 123-86-4 )

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : 21 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

Paramètre : CL50 ( BUTANONE ; N° CAS : 78-93-3 )

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Souris

Dose efficace : 40 mg/l

Paramètre : CL50 ( NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTHA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )

Voie d'exposition : Inhalation

Espèce : Rat

Dose efficace : > 5000 mg/m<sup>3</sup>

Temps d'exposition : 8 h

### 11.3 Autres effets nocifs

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc. Les symptômes peuvent n'apparaître que plus tard (respiration, toux, asthme). En cas de contact avec les yeux: irritation. Inhalation/contact avec les yeux: en hautes concentrations irritation des muqueuses, effect narcotique ainsi que diminut. du temps de réaction et sens de coordination possible.

### 11.4 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTHA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : > 1000 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

##### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTHA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : 0,1 mg/l

Temps d'exposition : 28 jours

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTHA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 1000 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

##### Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

Paramètre : NOEC ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 0,18 mg/l  
Temps d'exposition : 21 jours

#### **Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

Paramètre : ErC50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EbC50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ / NAPHTA HYDROTRAITÉ À POINT D'ÉBULLITION BAS ; N° CAS : 64742-48-9 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

#### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

#### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

#### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

#### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

#### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **12.7 Autres indications écologiques**

##### **Informations complémentaires**

le produit ne doit pas être versé dans les eaux usées sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination du produit/de l'emballage**

##### **Solutions pour traitement des déchets**

##### **Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. La production de déchets devrait toujours autant que possible être évitée, ou se limiter à un minimum. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en tout temps dans la mesure de la réglementation financière applicable dans le domaine de la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et tout autre règlement régional ou local.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU**

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Fluxaf® Pro! Décapant  
Date d'exécution : 27.08.2013  
Date d'édition : 06-01-2014

Version (Révision) : 3.0.4 (3.0.3)

ONU 1993

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ( ACÉTATE DE N-BUTYLE · MÉTHYLÉTHYL CÉTONE )

### Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( N-BUTYL ACETATE · METHYL ETHYL KETONE )

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( N-BUTYL ACETATE · METHYL ETHYL KETONE )

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Code de restriction concernant les tunnels : D/E  
Réglementations particulières : 640E · LQ 7 · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)  
Étiquette de danger : 3

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Réglementations particulières : E 1  
Étiquette de danger : 3

## 14.4 Groupe d'emballage

III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Attention

##### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P304+P340 En cas d'inhalation: mettre à l'air frais et placer dans une position qui facilite la respiration.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le dépôt de déchets chimiques.

##### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

36 Irritant pour les yeux.

41 Risque de lésions oculaires graves.

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Fluxaf® Pro! Décapant  
**Date d'exécution :** 27.08.2013  
**Date d'édition :** 06-01-2014

**Version (Révision) :** 3.0.4 (3.0.3)

- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 16.6 Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque de sécurité. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

### 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.